

C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :

- 323 002,75

Dépenses :

-

Recettes :

-

• **Un solde des RAR d'Investissement (E) :**

-

• **Un besoin de Financement (D+E) :**

-

**Décision d'Affectation :**

• **Affectation en réserve R 1068 en Investissement :**

-

• **Fonctionnement R 002 :**

-

• **Report Investissement D 001 :**

- 323 002,75

Vote : Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 3

• **AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LE CHATEAU**

Le conseil communautaire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du **Budget Annexe du lotissement Le Château**,

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**LOT LE CHATEAU**

Le Compte Administratif 2016 présente :

A) Résultats de l'exercice :

23 000,00

B) Résultats antérieurs reportés :

30 000,00

C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :

53 000,00

• **Un solde d'exécution d'Investissement (D) :**

A) Résultats de l'exercice :

- 7 565,88

B) Résultats antérieurs reportés :

25 579,38

C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :

18 013,50

Dépenses :

-

Recettes :

-

• **Un solde des RAR d'Investissement (E) :**

-

• **Un besoin de Financement (D+E) :**

-

**Décision d'Affectation :**

• **Affectation en réserve R 1068 en Investissement :**

-

• **Fonctionnement R 002 :**

53 000,00

• **Report Investissement R 001 :**

18 013,50

Vote : Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 3

• **AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE VERY**

Le conseil communautaire,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 du **Budget Annexe de la ZAE VERY**

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**ZAE VERY**

Le Compte Administratif 2016 présente :

A) Résultats de l'exercice :	309 355,10
B) Résultats antérieurs reportés :	-
C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :	309 355,10

• **Un solde d'exécution d'Investissement (D) :**

A) Résultats de l'exercice :	- 84 767,71
B) Résultats antérieurs reportés :	- 341 095,00
C) Résultats à reporter (A+B hors RAR) :	- 425 862,71

Dépenses :	-
Recettes :	-

• **Un solde des RAR d'Investissement (E) :**

-
---

• **Un besoin de Financement (D+E) :**

-
---

**Décision d'Affectation :**

• **Affectation en réserve R 1068 en Investissement :**

--

• **Fonctionnement R 002 :**

309 355,10
------------

• **Report Investissement D 001 :**

- 425 862,71
--------------

Vote : Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 3

• **Taxes Directes Locales : vote des taux pour l'année 2017**

Le produit fiscal attendu des taxes directes locales nécessaires à l'équilibre du budget de la Communauté de Communes Isle Double Landais se décompose de la manière suivante :

- Produit attendu de la taxe d'habitation
- Produit attendu de la taxe foncière (bâti)
- Produit attendu de la taxe foncière (non bâti)
- Produit attendu de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Monsieur le Président propose à l'assemblée de reconduire les taux votés en 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

**-APPROUVE** les taux de fiscalité suivants :

- Taxe d'habitation : proposition d'un taux de 6.38%
- Taxe foncière (bâti): proposition d'un taux de 8.15%
- Taxe foncière (non bâti) : proposition d'un taux de 29.29%
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : proposition d'un taux de 25.17%

-**DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer l'état n°1259 FPU correspondant.

Vote : Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

- **Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : vote des taux pour l'année 2017**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que les taux proposés relatifs à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont les suivants :

ZONE PERCEPTION	BASES PREVISIONNELLES	PRODUIT ATTENDU	TAUX
MOULIN NEUF	658 421	101 858	15,47%
MENESPLET	1 214 011	160 128	13,19%
LE PIZOU	915 828	119 149	13,01%
MONTPON-MENESTEROL	5 055 181	706 209	13,97%
ECHOURGNAC	299 260	35 133	11,74%
EYGURANDE GARDEDEUILH	206 893	24 289	11,74%
SAINT SAUVEUR LALANDE	86 797	10 190	11,74%
SAINT BARTHELEMY DE BELLEGARDE	310 194	36 417	11,74%
SAINT MARTIAL D'ARTENSET	773 398	90 797	11,74%

Monsieur VERGNAUD indique qu'un lissage des taux est prévu sur trois ans pour les communes adhérant au SMD3 pour que le même taux de fiscalité soit effectivement appliqué aux communes qui bénéficient d'une même prestation. Il rappelle que la différence entre les communes considérées et Montpon s'explique par les prestations du syndicat qui ne sont pas identiques sur le territoire, soit un seul ramassage par semaine contre deux à Montpon. Il rappelle enfin que la commune de Moulin Neuf fait partie, quant à elle, du SMICVAL, ce qui explique une différence dans le taux appliqué.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les taux mentionnés ci-dessus,
- **AUTORISE** le président à effectuer toute démarche et à signer tout document dans le cadre de ce dossier.

Vote : Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

- **Vote du budget principal et des budgets annexes 2017**

## **BUDGET PRINCIPAL**